

Visite papale : circulation et stationnement

A l'occasion de la visite de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, les 14 et 15 août, du dimanche 8 août à 8h au mardi 17 août à 8h, le stationnement sera interdit sur le parking de la salle des fêtes qui sera réservée aux services de sécurité.

Jusqu'au lundi 16, 20h, les aires de stationnement et une partie des sections des voies suivantes seront interdites aux véhicules légers et réservées aux services publics et aux véhicules de transport en commun :

Autocars: parking Hélios (face gare SNCF), 24 bus; parking place Capdevielle, 55 bus; parking du Lapacca (sous le cimetière et scolaire), 50 bus; parking place de l'Abattoir, 20 bus.

Du jeudi 12 août 8 h au lundi 16 août 20 h, les aires de stationnement seront interdites aux véhicules légers et réservées aux services publics et aux véhicules de transport en commun.

Services publics : parking Collongue; parking Château-fort; quai Saint-Jean; place de la Merlasse (autorités et hautes personnalités); quai Boissarie.

Autocars: parking Esplanade du Paradis (gare routière Sud), 85 bus; parking face au stade Antoine Béguère (gare routière Ouest), 15 bus; parking du Tydos, 20 bus; parking du Lycée de Sarsan, 29 bus; parking du Pic du Jer, 20 bus; bretelle de Vizens (section de voies dans les deux sens), 50 bus; boulevard Célestin Romain, 20 bus; Côte des Courriers, 4 bus.

Salariés saisonniers: terrain de l'Arrouza (centre équestre) 200 places; parking Cité Rotschild.

Du vendredi 13 août 3 h, au lundi 16 août 6 h, un sens unique sera instauré: rue de la Grotte/boulevard de la Grotte sens autorisé rue de la Grotte/avenue Bernadette Soubirous/boulevard Rémi-Sempé/boulevard de la Grotte/rue Basse; Rue Latour de Brie, sens autorisé rue de Pau/boulevard de la Grotte: rue du Bourg, sens autorisé boulevard de la Grotte/rue de la Grotte; rue Notre-Dame sens autorisé rue de Pau/rue Saint-Simon: avenue Mgr Rodhain sens autorisé Reine Astrid/Cité Saint-Pierre (double sens après la Cité Saint-Pierre en direction du Pont de l'Arrouza); avenue du Paradis sens autorisé Pont Vieux/Pont Peyramale; avenue Béguère (portion comprise entre sortie Sud du parking Béguère et le PN 181) sens autorisé avenue Jean Prat vers boulevard Célestin-Romain.

Du vendredi 13 août, 6 h au lundi 16 août 14 h: 6 barrages filtrants mis en place sur les principaux axes d'entrée dans la ville (postes d'accueil, de radioguidage et de renseignements): RN21 à hauteur du Monge; gare SNCF; RD 937 rond-point de la route de Bagnères (face concession Renault); rond-point de Czestochowa (RN 21 vers Argelès-Gazost); RD 937,

bretelle de Vizens/route de Pau (avant le PN de Vizens); RD 940 bretelle de Vizens/avenue Jean Prat (face au cimetière Bon Pasteur).

Du vendredi 13 août, 8 h au dimanche 15 août 21h : le stationnement sera interdit: route de Pau; rue de Pau; rue Saint-Simon; RN 21 (depuis la limite Nord de la commune); avenue Alexandre Marqui avenue Général Maransin; rue de la Grotte; avenue Bernadette Soubirous; place Mgr Laurence; boulevard du Centenaire; avenue Victor Hugo; rue d'Alger; rue de Bagnères; route de Bartrès; boulevard d'Espagne; boulevard Georges Dupierris; boulevard du Gave; boulevard de la Grotte; place Jeanne d'Arc; rue de Latour de Brie; boulevard Rémi-Sempé; avenue Mgr Théas; route de la Forêt; avenue de Batsurguère.

Du vendredi 13 août, 8 h au dimanche 15 août, 19 h, la circulation sera interdite sauf pour les véhicules officiels, véhicules d'urgence, véhicules munis de laissez-passer, véhicules d'enlèvement des ordures ménagères; véhicules STCVL du service de transport urbain, petits trains routiers, omnibus d'hôtels et taxis: route de Pau entre le PN 181 et le PN 182; route de la Forêt (du CD 13 jusqu'à la place Mgr Laurence incluse); avenue Bernadette Soubirous; boulevard de la Grotte; boulevard Rémi Sempé; rue du Docteur Boissarie; quai Boissarie; rue de Latour de Brie; rue du Bourg, dans la portion comprise entre la rue de la Fontaine et le boulevard de la Grotte.

Le samedi 14 août, jusqu'à 2h après le cortège officiel la circulation sera interdite rue de la Grotte. Le samedi 14 août 8 h jusqu'à 1 heure après le passage du cortège officiel la circulation sera interdite : RN 21; avenue Alexandre Marqui; rue Saint-Pierre; avenue Maransin; rue Bernadette Soubirous; place Marcadal; rue Bartayres; rue Lafitte (entre la place Marcadal et la rue du Mal-Joffre; rue de Bagnères (entre la rue Saint-Pierre et la rue Henri Lasserre); rue Henri Lasserre (dans le sens place Mgr Méricq/rue de Bagnères) en sens unique dans cette section de voie.

Le dimanche 15 août de 14h jusqu'à 1h après le passage du cortège officiel, la circulation sera interdite: rue de Pau; avenue Maransin; avenue Alexandre Marqui, RN 21 jusqu'au secteur Nord de la commune; boulevard Rémi Sempé; boulevard de la Grotte; place Jeanne d'Arc; boulevard du Lapacca (section comprise entre la place Jeanne d'Arc et la rue du Callat).

Les livraisons seront autorisées dans les secteurs interdits jusqu'au vendredi 13 août, 12 heures et exclusivement durant les nuits des 13/14, 14/ 15 entre minuit et 6 heures du matin et le 15/16 août à partir de minuit.

Le samedi 14 août, un double barriérage sera mis en place sur le jalonnement urbain. A partir de 6 heures : Mise en place des déviations éloignées pour interdire l'accès à Lourdes à tous les véhicules (sauf transport en commun, habitants de Lourdes, urgences médicales, presse, officiels, services de sécurité). Dispositif complété par la déviation de la circulation résiduelle urbaine à partir des barrages filtrants et points de circulation : venant de Pau par Bétharram à hauteur du PN 182 vers la bretelle de Vizens; venant de Pau par le RD 940 à hauteur du carrefour Bon Pasteur/avenue Antoine Béguère/Boulevard Célestin Romain; venant de Pau à hauteur du carrefour Marqui/boulevard Célestin Romain vers l'avenue Eugène Duviau; venant de Tarbes par la RN 21 à hauteur du carrefour de l'Europe en direction du boulevard du Centenaire; venant d'Argelès-Gazost (RN21) à hauteur du Pic du Jer, vers le Boulevard d'Espagne et le RD 937 (itinéraire de déviation de la RN 21 dans le sens Sud Nord); venant de Bagnères-de-Bigorre (RD 937) vers le Boulevard d'Espagne en direction d'Argelès-Gazost.

A partir de 10h30 (45 mn avant le passage du cortège) neutralisation totale de l'itinéraire principal.

Le dimanche 15 août entre 6h et 9h mise en place du double barriérage sur le jalonnement de départ (porte Saint-Michel, feu Citroën). A partir de 17h45 (avant le départ du cortège) neutralisation de l'itinéraire principal.